**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 8 JUIN 2023 à 20 HEURES**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

**Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Madame S.OLLITRAULT, absente à l’ouverture de la séance, a donné pouvoir à Madame C. FRABOULET pour la représenter en attendant son arrivée en séance.

**Secrétaire de séance** : Madame Chloé FRABOULET est nommée secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 18

- Nombre de pouvoirs : 1

- Nombre d’absents : 1

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Délégation des fonctions du Maire aux Adjoints et à la Déléguée

- Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et de la Déléguée

- Commissions communales

- Commissions LCBC

- Extension de la Maison des Lutins : avenant SBK – avenant Gouedard – avenant AMC - quitus assurances cabinet AMC - inauguration

- Restaurant scolaire : devis mission L pour régularisation de l’installation du monte-plats

- Personnel : recrutement des animateurs pour l’été – remboursement de frais du séjour ados à Paris à la responsable du service enfance

- Missions Argent de Poche

- Tirage au sort des jurys d’assises

- Feu d’artifice

 - Voirie : potelets rue des Perrières

- Bibliothèque : achat bacs à albums et tour mangas

 - ASCRL : répartition subvention communale 2023

- Services techniques : aspirateur

 - Compte-rendu du Conseil d’école

 - Site Internet : devis prestation accompagnement pour changement d’hébergeur

 - Motion de soutien pour le maintien du collègue Pier An Dall de Corlay

 - Informations et questions diverses

Le procès-verbal de la séance de 20 mai 2023 est validé.

1. **DELEGATION DES FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS ET A LA DELEGUEE**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire, suite à l’installation du Conseil Municipal en date du 20 mai 2023, propose que Mesdames et Messieurs Gildas PERENNEZ, Laure IVANOV, Frédéric FOULFOIN, Brigitte JEGLOT et Laurent JOUANNO respectivement premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième adjoints soient délégués pour remplir les fonctions d’officier d’état civil, pour délivrer et signer tous certificats, arrêtés et signer tous actes administratifs ou notariés ainsi que toutes pièces ayant une incidence financière.

Madame Ozanne MAUVIEUX, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d’officier aux affaires scolaires et au CCAS.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ces délégations de fonction.

Un arrêté de délégation de signature sera rédigé.

1. **INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DE LA DELEGUEE**

Rapporteur : Monsieur Gildas PERENNEZ, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Gildas PERENNEZ informe que l’article L2123-23 du CGCT fixe les indemnités des élus d’une commune dont la population se situe entre 1000 et 3499 habitants. Depuis le 1er juillet 2022, les indemnités sont les suivantes :

 - pour le Maire : 51,60 % de l’indice 1027 soit une indemnité mensuelle de 2 077.17 € brut

 - pour les adjoints : 19,80 % de l’indice 1027 soit une indemnité mensuelle de 797.05 € brut

 - pour les délégués : 6% de l’indice 1027 soit une indemnité mensuelle de 241.53 € brut

soit une enveloppe indemnitaire mensuelle 6 093,79 € brut entre le Maire, 5 adjoints et 1 délégué.

En 2020, cette enveloppe indemnitaire avait été fixée et répartie de la manière suivante :

 - indemnité du Maire : 36,19 % de l’indice 1027

 - indemnité des adjoints : 13,88 % de l’indice 1027

 - indemnité du délégué : 3,36 % de l’indice 1027

soit une enveloppe indemnitaire mensuelle 4 385.80 € brut.

L’enveloppe indemnitaire n’ayant pas évoluée depuis 2014, il est proposé la nouvelle répartition suivante :

 - indemnité du Maire : 38,70 % de l’indice 1027

 - indemnité des adjoints : 14.85 % de l’indice 1027

 - indemnité du délégué : 5.84 % de l’indice 1027

soit une enveloppe indemnitaire mensuelle 4 781.82 € brut.

Cette nouvelle enveloppe est inférieure de 1 311.97 € mensuel par rapport au montant des indemnités dont peuvent bénéficier les élus d’une commune de notre strate. Ce qui représente une économie annuelle de 15 743.64 €.

Ces indemnités prendront effet à compter de la date de prise de fonction soit le 21 mai 2023.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, vote les indemnités ci-dessus pour le Maire, les Adjoints et la Déléguée à compter du 21 mai 2023.

1. **COMMISSIONS COMMUNALES**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire explique qu’il est membre d’office de toutes les commissions. Chacune d’entre elles doit être composée d’au moins 5 membres. Des personnes extérieures au Conseil Municipal peuvent y participer.

Monsieur le Maire, après discussion avec les élus de la majorité, se pose la question du réel engagement de Gildas ADELIS pour les commissions communales car, en plus d’être absent lors de la séance du 20 mai et de ce soir, il ne s’est positionné dans aucune commission communale.

Monsieur le Maire propose de fixer les membres des commissions comme suit :

- commission voirie, réseaux, affaires agricoles, travaux :

 - Président : Frédéric FOULFOIN

 - Membres : Gérard MATHECADE - Cécile TRENY – Laurent JOUANNO – Pierre-Yves LE BORGNE – Vincent TREHOREL - Anthony BASSET

 - Membre extra-communal : Jean-Marc LE ROUX

- commission terrains des sports, environnement, fleurissement :

 - Président : Frédéric FOULFOIN

 - Membres : Gérard MATHECADE – Laure IVANOV – David ROUXEL – Antoine MAHE - Anthony BASSET

- commission bâtiments, habitat, urbanisme :

 - Président : Brigitte JEGLOT

 - Membres : Gérard MATHECADE - Cécile TRENY – Pierre-Yves LE BORGNE – Sylvie LAINE – Gaëlle PASCO – Anthony BASSET

Monsieur le Maire informe de la demande de Monsieur Jean-François CORBEL qui souhaite intégrer la commission bâtiment. Après discussion, il est décidé que Monsieur CORBEL sera invité aux commissions uniquement lorsqu’elles auront pour objet l’église.

- commission finances :

 - Président : Gildas PERENNEZ

 -Membres : Gérard MATHECADE - Laure IVANOV – Frédéric FOULFOIN – Brigitte JEGLOT – Laurent JOUANNO – Sophie OLLITRAULT – Antoine MAHE - Anthony BASSET

- commission personnel :

 - Président : Gérard MATHECADE

 - Membres : Laure IVANOV – Brigitte JEGLOT – Frédéric FOULFOIN – Ozanne MAUVIEUX – Vincent TREHOREL – Antoine MAHE - Anthony BASSET

- commission enfance, jeunesse, sports, culture :

 - Présidente : Laure IVANOV

 - Membres : Gérard MATHECADE- Cécile TRENY – Gaëlle PASCO – Ozanne MAUVIEUX Chloé FRABOULET – David ROUXEL- Anthony BASSET

- commission communication, bulletin municipal, site Internet :

 - Président : Laurent JOUANNO

 - Membres : Gérard MATHECADE - Ozanne MAUVIEUX – Vincent TREHOREL – David ROUXEL - Morag FERGUSON

- commission animations, associations :

 - Président : Laurent JOUANNO

 - Membres : Gérard MATHECADE - Ozanne MAUVIEUX – David ROUXEL – Chloé FRABOULET - Morag FERGUSON

- commission adjudication des marchés :

 - Président : Gérard MATHECADE

 - Membres titulaires : Gildas PERENNEZ – Brigitte JEGLOT - Anthony BASSET

 - Membres suppléants : David ROUXEL – Laurent JOUANNO – Frédéric FOULFOIN

- Commission consultative de contrôle chargée de la régularité électorale :

(règles fixées par le Code Electoral : doivent être nommés les 3 conseillers municipaux pris dans l’ordre du tableau de la liste ayant obtenu le plus grand nombres de sièges + 2 conseillers municipaux dans l’ordre du tableau de la 2ème liste).

 - Membres : Ozanne MAUVIEUX – Pierre-Yves LE BORGNE – Sylvie LAINE – Morag FERGUSON – Gildas ADELIS

**CCAS**

 - Président : Gérard MATHECADE

 - Membres élus : Ozanne MAUVIEUX – Sylvie LAINE – Antoine MAHE

 - Membres représentant la population (enfance, famille, personnes âgées et personnes handicapées): Suzanne LE PLENIER – Nathalie BEAUDIC – Louisette LE MERRER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Titulaires : Gérard MATHECADE - Brigitte JEGLOT

Suppléant : Frédéric FOULFOIN

**REPRESENTANTS COMMUNAUX**

* **Conseil d’école** – **école publique** (2 titulaires) : Gérard MATHECADE – Ozanne MAUVIEUX
* **Ecole privée**  : Membre titulaire : Gérard MATHECADE

 Membre suppléant : Ozanne MAUVIEUX

* **Syndicat d’Eau LA MOTTE TREVE** :

Membres titulaires : Gérard MATHECADE – Frédéric FOULFOIN- Pierre-Yves LE BORGNE - Gildas PERENNEZ

Membres suppléants : Vincent TREHOREL - Gildas ADELIS

* **ASCRL** : Membres titulaires : Laure IVANOV – David ROUXEL

 Membres suppléants : Gérard MATHECADE – Gaëlle PASCO

* **SDE :** Membre titulaire : Gérard MATHECADE

Membre suppléant : Antoine MAHE

* **Correspondant défense** : Cécile TRENY
* **Délégué CNAS** : Antoine MAHE
* **Correspondant sécurité routière** : Vincent TREHOREL
* **Correspondant incendie secours** : Vincent TREHOREL
* **Référent Mission Locale**  : Laure IVANOV
* **Référent plateforme Ehop** : Sophie OLLITRAULT
* **Référent plateforme Illiwap** : Laurent JOUANNO
* **Correspondants PLUI** : Gérard MATHECADE – Frédéric FOULFOIN – Cécile TRENY

Membre extra-communal : Joseph COLLET

* **Comité Pilotage salle omnisport et city parc** : Gérard MATHECADE – Laure IVANOV – Gaëlle PASCO – Brigitte JEGLOT – Gildas PERENNEZ – Laurent JOUANNO –David ROUXEL – Frédéric FOULFOIN

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte les nominations ci-dessus dans les commissions communales.

1. **COMMISSIONS LCBC**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire propose de nommer les élus suivants dans les commissions LCBC (2 membres par commission).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| • Finances : Gildas PERENNEZ – Anthony BASSET |  |  |
| • Economie et Emploi : Gildas PERENNEZ – Gaëlle PASCO |  |  |
| • Tourisme : Laure IVANOV – Cécile TRENY |  |  |
| • Action sociale – Santé et Mobilités : Sylvie LAINE *–* Ozanne MAUVIEUX  |  |  |
| ·         Référent petite-enfance-enfance-jeunesse : Laure IVANOV |  |  |
| ·         Référent logement social : Pierre-Yves LE BORGNE |  |  |
| ·         Référent service à la personne : Antoine MAHE  |  |  |
| • Urbanisme – Habitat : Pierre-Yves LE BORGNE – Brigitte JEGLOT |  |  |
| • Eau – Assainissement : Frédéric FOULFOIN – Gérard MATHECADE |  |  |
| • Collecte, Gestion et Valorisation économique et environnementale des déchets : Frédéric FOULFOIN – Vincent TREHOREL |  |  |
| • Agriculture et environnement : Frédéric FOULFOIN – Laurent JOUANNO |  |  |
| • Energies et développement durable : Gérard MATHECADE – Ozanne MAUVIEUX |  |  |
| • Attractivité territoriale : Antoine MAHE – David ROUXEL |  |  |
| • Sports et équipements sportifs d’intérêt communautaire : Laure IVANOV – David ROUXEL |  |  |
| • Culture : Brigitte JEGLOT – Chloé FRABOULET |  |  |
| • Communication : Laurent JOUANNO – Ozanne MAUVIEUX |  |  |

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte les nominations ci-dessus dans les commissions LCBC.

1. **EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS**

Rapporteur : Madame Brigitte JEGLOT, Adjointe au Maire

1. *Avenant n°1 SBK* :

Note explicative de synthèse :

Brigitte JEGLOT présente le devis de SBK de + 8 496,30 € HT concernant les travaux supplémentaires de pose de caniveaux suite à l’absence du surbot prévu. Ces travaux devront être payés par la commune mais seront intégralement remboursés par l’assurance du cabinet AMC.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte cet avenant.

1. *Avenant n° 1 GOUEDARD* :

Note explicative de synthèse :

Brigitte JEGLOT rapporte que, pour ce lot, des prestations ont été supprimées : suppression habillage bois et remplacement par du carrelage dans les toilettes pour – 1 244,68 € HT, suppression de deux clés à la demande de la responsable du service qui a opté pour une seule clé identique pour toutes les portes : - 268,44 € HT.

Par contre, des protections d’angles ont été rajoutées pour 482 € HT.

Il convient donc de rédiger un avenant de – 721,59 € HT.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte cet avenant.

1. *Avenant n°1 AMC* :

Note explicative de synthèse :

Brigitte JEGLOT rappelle que, lors de la signature du contrat, les travaux étaient estimés à 410 000 € HT mais lors de l’ouverture des plis, le montant du marché était de 464 000 € HT.

La rémunération de l’architecte étant basé sur un pourcentage du montant des travaux, cette dernière doit être revue. Un avenant de 4 633,20 € HT est proposé.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (M. Ferguson, G.Adelis et A.Basset) accepte cet avenant.

1. *Quitus assurances AMC* :

Note explicative de synthèse :

Brigitte Jéglot explique que le quitus est un document par lequel la commune accepte de recevoir la somme de 8 496,30 € de la part de la MAF (assurance de AMC) suite à l’acceptation de l’avenant n°1 de SBK et renonce à tous recours sur les désordres précités soit l’absence de surbot avant la pose de l’ossature.

Ce quitus a été reçu en mairie en avril dernier mais n’a pas été signé par Gildas ADELIS.

Discussion et vote :

Morag FERGUSON demande si le contrôleur technique a levé ses réserves et met en garde sur les notes de calcul de l’ossature bois qui manquent au dossier ainsi que l’étude sismique. Anthony Basset relève plusieurs manquements de l’architecte depuis le début du chantier qui engagent la responsabilité de la commune.

Brigitte JEGLOT informe que l’étude sismique a été faite et le rapport rendu. Concernant la note de calcul, elle va se rapprocher du maitre d’œuvre. Suite aux inquiétudes émises par les élus de la minorité, Antoine MAHE intervient en précisant que si DEKRA (bureau de contrôle technique) émet un avis favorable, la responsabilité de la commune ne peut pas être engagée ce que confirme David ROUXEL.

Morag FERGUSON conclut qu’il convient d’être vigilant sur le suivi et la sécurité du chantier. Monsieur le Maire précise que les élus font confiance à l’architecte pour ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (M. Ferguson, G.Adelis et A.Basset) accepte ce quitus.

1. *Inauguration* :

Elle aura lieu le samedi 30 septembre à 11 heures.

1. **RESTAURANT SCOLAIRE : DEVIS MISSION L POUR REGULARISATON DE L’INSTALLATION DU MONTE-PLAT**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe que le monte-plat a été installé en 2009. La commission de sécurité de la Préfecture, lors de sa visite du 9 décembre 2021, a émis un avis défavorable à la poursuite de l’exploitation et a demandé que la commune fournisse un RVRAT (rapport de vérification règlementaire après travaux). Ce rapport a été fait par le cabinet APAVE et transmis à la Préfecture.

Par mail en date du 3 mai 2023, la Préfecture nous a indiqué qu’afin de lever l’avis défavorable, en plus du RVRAT, un avis sur la stabilité du bâtiment codifié « mission L » (solidité de la dalle) était nécessaire. Monsieur le Maire a repris contact avec l’APAVE qui propose cette mission pour un montant de 400 € HT.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte ce devis.

1. **PERSONNEL**

Rapporteur : Madame Laure IVANOV, Adjointe au Maire

1. *Recrutement des animateurs de l’été* :

Note explicative de synthèse :

Laure IVANOV informe que le samedi 18 mars, Emma Bernard, Conseillère Municipale, avec Angeline Fiot et Laëtitia Le Bronnec ont reçu les candidats pour les postes d’animateurs à l’accueil de loisirs de l’été.

Ont été retenus :

• Elise Bauchet du 10 au 28 juillet 2023

• Chloé Guillaume du 10 juillet au 11 aout 2023

• Lisa Le Bronnec du 10 juillet au 11 août 2023

• Mylène Ollitrault du 10 au 28 juillet (stagiaire Bafa)

• Valentin Le Bihan du 10 au 28 juillet 2023 (camps des 5/7 ans, 8/11 ans et 12/14 ans) et du 31 juillet au 11 août (accueil de loisirs et maison des jeunes)

• Kenny Larsul du 10 au 28 juillet (camps des 12/14 ans et 15/17 ans) et du 10 au 13 juillet (maison des jeunes)

Les animateurs seront rémunérés sur la base de l’indice brut 367 au prorata des heures effectuées.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte ces embauches et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats.

1. *Remboursement de frais* :

Note explicative de synthèse :

Laure IVANOV explique qu’une régie d’avances avec carte bancaire a été créée en début d’année afin de permettre à la directrice de l’accueil de loisirs de pouvoir payer certaines dépenses sur place lors des sorties ou séjours.

Toutefois, la carte bancaire n’étant pas parvenue à la Mairie avant le départ du séjour ados à Paris, le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour que la directrice du service paie les dépenses avec son compte personnel et soit remboursée ensuite.

Cependant, aucune délibération n’ayant été prise, le remboursement d’un montant de 459,89 € n’a pas pu être fait à Angeline Fiot.

Aussi, il est proposé de prendre une délibération pour autoriser la commune à procéder au remboursement des frais d’un montant de 459,89 € à Angeline Fiot.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte que la commune rembourse ces frais à Angeline FIOT.

Laure IVANOV fait également le point sur les camps d’été qui sont complets sauf le 12/14 ans où il reste trois places.

Trois toiles de tente (deux pour le couchage et une pour l’infirmerie) ont été commandées chez Décathlon pour un montant de 250 € ainsi qu’un râtelier pour 2 vélos au prix de 30 € pour installer à la Maison des Lutins.

1. **MISSIONS ARGENT DE POCHE**

Rapporteur : Madame Laure IVANOV, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Laure Ivanov explique que, depuis plusieurs années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés d’été. Les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

 • accompagner les jeunes dans une 1ère expérience

 • valoriser l’action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)

 • créer du lien entre les jeunes, élus et agents

 • découvrir les structures municipales

 • découvrir les métiers

 • permettre à des jeunes d’être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée de trois heures. Chaque jeune peut effectuer 5 missions maximum. L’indemnisation est fixée à 15€ par mission. L’encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat est signé par le jeune et la collectivité.

Il est proposé de mettre en place l’opération « argent de poche » avec des missions comme :

 • aide à l’animation à l’accueil de loisirs ou accompagnement de sorties piscine

 • binage cimetière

 • nettoyage des jeux de l’étang et du Presbytère

 • désherbage des parterres communaux

 • aide à l’animation à la bibliothèque

 • inventaire à la bibliothèque

 • ménage à la bibliothèque, à la cantine, à l’école et à la maison des lutins

Il est proposé d’allouer un budget de 600 € à cette opération. Une annonce sera mise sur Illiwap et sur le site de la commune pour informer les jeunes. Les jeunes faisant partie de la Maison des Jeunes ont reçu un mail.

Monsieur le Maire et Laure Ivanov rencontreront les services et feront un inventaire des missions qui pourraient être proposées puis les jeunes postulants seront conviés à une réunion d’information.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur  la mise en place de l’opération « argent de poche ».

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, la mise en place de l’opération « argent de poche » pour l’été 2023.

1. **TIRAGE AU SORT DES JURYS D’ASSISES**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire explique que, par arrêté en date du 14 avril 2023, Monsieur le Préfet a fixé la répartition du nombre de jurés attribué à chaque commune ou groupement de communes.

3 personnes de plus de 23 ans doivent être tirées au sort sur la liste électorale. Cette liste sera ensuite transmise au Tribunal Judiciaire de St-Brieuc.

Sont tirées au sort : Madame Geneviève BEAUDIC, Madame Annie ROYANT et Monsieur Pierrick ROINIER.

1. **FEU D’ARTIFICE**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, le budget alloué au feu d’artifice est de 2 000 € mais la société Vos Nuits Etoilées a fait savoir que, cette année, pour une même prestation, le feu serait de 2 250 €.

Discussion et vote :

Monsieur le Maire explique que, suite aux incidents survenus l’année dernière à Cholet, des mesures de sécurité renforcées doivent être mises en place, notamment des tirs à hauteur maximale de 50 mètres permettant aux personnes de rester sur la digue pendant le feu. Le feu ne peut pas être déplacé vers le terrain de foot ou les jeux car les habitations sont trop proches, une distance de sécurité doit être respectée.

Les élus discutent ensuite de la date : jeudi 13 juillet ou samedi 15 juillet. Monsieur le Maire doit se renseigner auprès de la société Vos Nuits Etoilées.

Il est aussi proposé qu’une association prenne en charge une buvette. Laurent JOUANNO va se charger de contacter les associations de Trévé. Chloé FRABOULET pense qu’il faut aussi mettre en avant les commerçants de la commune et propose de contacter le bar. Toutefois, la majorité des élus pense qu’il est préférable que ce soit une association qui s’occupe de la buvette.

1. **VOIRIE : DEVIS POTELETS RUE DES PERRIERES**

Rapporteur : Monsieur Frédéric FOULFOIN, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Frédéric FOULFOIN explique que des potelets sont déjà en place pour délimiter la route de la voie piétonnière entre la Maison des Lutins et l’école des Perrières.

Il avait été décidé d’installer le même modèle de potelets le long de l’école entre le portail (près du local du club des jeunes) jusqu’à l’entrée principale.

Le devis de Lacroix Signalisation pour l’achat de 12 potelets est de 994,67 € HT. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, ce devis et décide de mandater cette dépense en section d’investissement.

1. **BIBLIOTHEQUE : ACHAT BACS A ALBUMS ET TOUR MANGAS**

Rapporteur : Madame Laure IVANOV, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Laure IVANOV informe que, suite à des travaux, la médiathèque de Loudéac a mis en vente du mobilier. Le précédent Conseil Municipal avait décidé l’achat de deux bacs à albums et d’une tour mangas pour un total de 550 €.

Il convient de prendre une délibération pour autoriser le paiement de la facture en section d’investissement.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de mandater cette dépense en section d’investissement.

1. **ASCRL : REPARTION DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2023**

Rapporteur : Madame Laure IVANOV, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Laure IVANOV indique que, lors de sa séance du 7 avril dernier, le Conseil Municipal a voté la subvention annuelle pour l’ASCRL pour un montant total de 21 728,74 €.

A la demande du Conseil Départemental, il convient de prendre une délibération pour indiquer la ventilation de cette subvention, soit :

- 3 817,60 € pour la partie culture (poste animatrice)

- 6 093,95 € pour la partie sport

- 11 817,19 € pour les associations scolaires

Laure IVANOV précise que le montant versé aux associations scolaires sert à acheter des heures à l’ASCRL pour la culture et le sport à l’école.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de cette répartition qui sera communiquée au Conseil Départemental.

1. **SERVICES TECHNIQUES : DEVIS ASPIRATEUR DE CHANTIER**

Rapporteur : Monsieur Frédéric FOULFOIN, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Frédéric FOULFOIN informe que les agents des services techniques souhaitent acquérir un aspirateur multi-fonctions qui se branche directement sur leur matériel (ponceuse, scie …). Cet achat permettra un gain de temps au niveau du nettoyage des chantiers.

Il présente les devis :

- devis de Flageul Hygiène : 248 € HT

- devis de DFC2 : 397,41 € HT

- devis de SOFIBAC : 380,77 € HT

Il est proposé de retenir le devis de Flageul Hygiène.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, ce devis et décide de mandater cette dépense en section d’investissement.

1. **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D’ECOLE**

Rapporteur : Madame Ozanne MAUVIEUX, Conseillère Déléguée aux affaires scolaires.

Note explicative de synthèse :

Ozanne MAUVIEUX, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires, porte à la connaissance des élus le compte-rendu du Conseil d’Ecole du 20 mars 2023 auquel Gildas ADELIS a participé.

1. *Projets pédagogiques et sorties* :

• maternelle : visite du château de la Hunaudaye – refuge des loups à Lescouet Gouarec

• CP-CE : journée randonnée/découverte de la baie de St Brieuc – insectarium à Lizio

• CM : exposition « Jules Verne » au château de Trévarez- Journée à Saint-Malo – participation aux petits champions de la lecture – visite de la cité des sciences à Rennes

• CP au CM2 : WATTY : projet de sensibilisation à la transition énergétique (financé par LCBC)

• CP au CE2 : projet BIBBO sur les violences scolaires et familiales en partenariat avec les travailleurs sociaux de la Maison du Département

• CE : permis piéton à l’école

• participation à la fête des courts métrages

• cycle natation du CP au CM1

• participation à la marche verte (ramassage déchets) pour les élèves de la maternelle aux CE2

1. *Questions diverses* :

- préau : demande de nettoyage du préau (fientes de pigeons malgré la pose d’un grillage sous le toit)

- demande de réglage sonore de la sonnerie alarme incendie

- chauffage : la classe de la maternelle étant froide l’hiver, il est demandé de revoir l’isolation ou le système de chauffage.

- portillon du fond de la cour : demande pour le changer

- cantine : il est demandé, qu’en cas de grève, la cantine informe que les repas peuvent être annulés en envoyant un mail à la responsable du service.

- stationnement : circulation et stationnement compliqués

Prochain conseil d’école le lundi 26 juin à 18h.

1. **SITE INTERNET : DEVIS PRESTATION ACCOMPAGNEMENT POUR CHANGEMENT D’HEBERGEUR**

Rapporteur : Monsieur Laurent JOUANNO, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Laurent JOUANNO explique que, depuis sa création en décembre 2019, le site de la commune treve.fr est hébergé chez Ionos.

Depuis la fin de l’année dernière, Ionos coupe régulièrement l’accès au site pour des raisons de factures impayées alors que ces dernières sont réglées en heure et en temps. Ces coupures incessantes sont préjudiciables car les usagers peinent à se connecter.

Le cabinet PHM-Consultant, qui a créé le site, nous conseille de changer d’hébergeur. Il propose d’accompagner la mairie dans le choix du nouvel hébergeur, d’exporter les fichiers et la base de données, d’importer ces données et de migrer le nom de domaine vers le nouvel hébergeur.

Sa prestation est de 378 €.

Discussion et vote :

Antoine MAHE demande si la commune peut effectuer cette prestation en interne, mais ce n’est pas possible car le personnel n’est pas de compétence dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, ce devis.

1. **MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU COLLEGE PIER AN DALL DE CORLAY**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur Gérard MATHECADE informe que le Président du Conseil Départemental a annoncé le 24 mai dernier la fermeture du collège Pier an Dall de Corlay en juin 2024.

Toutefois, les Conseillers Départementaux du canton de Guerlédan trouvant cette fermeture anormale, demandent aux communes de signer la motion de soutien au collège Pier an Dall de Corlay.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote cette motion de soutien.

1. **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

► *église*: l’entreprise PRUVOT a réalisé, lundi dernier, les travaux de maçonnerie (dégradage des joints des marches et leur réfection ainsi que celle du dallage) et les travaux d’accessibilité handicapé porte côté cour.

► *logement 8 rue croix rieux* : suite à l’expulsion du locataire, des travaux de peinture sont en cours d’exécution par les agents du service techniques. Des devis ont été demandés pour le remplacement des radiateurs, ce point sera vu lors du Conseil de juillet.

Antoine MAHE indique qu’il est possible de demander des cautions solidaires aux locataires.

► *voirie* : le point-à-temps automatique a démarré la réfection des routes mardi matin. L’épareuse est également présente sur la commune pour le fauchage des accotements depuis lundi.

David ROUXEL dit que les routes en travaux sont mal signalées et que c’est dangereux par endroit.

Vincent TREHOREL précise que si la signalisation est mal faire, c’est l’entreprise Eurovia qui sera responsable en cas d’accident.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

► *gens du voyage* : lundi soir, des gens du voyage se sont installés sur le terrain de foot de la salle omnisports. Monsieur le Maire accompagné d’élus s’est rendu sur place avec la gendarmerie.

Les gens du voyage se sont connectés au poteau d’éclairage public pour l’électricité et à la salle de sports pour l’eau.

Ils sont autorisés à rester jusqu’à vendredi soir et s’ils n’ont pas quitté les lieux samedi, une plainte sera déposée. La somme de 100 € leur a été demandée.

► *pot élus et agents* : il est proposé d’organiser une rencontre entre les élus et le personnel communal le vendredi 23 juin à 19h à la salle Kergohy.

► *fresque Maison des Lutins* : David ROUXEL propose que des travaux de peinture soient réalisés pour rafraichir la fresque du pignon. Un devis sera demandé à Jacques Gauvry.

De plus, il est demandé que les agents du service technique repeignent l’extérieur du bâtiment avant l’inauguration de l’extension.

► *facture La Poste* : Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu une facture de La Poste pour les frais d’affranchissement et de distribution de la propagande électorale de la liste de Gildas ADELIS. Il rappelle que ces frais incombent aux candidats et que la mairie ne paiera pas cette facture. Anthony BASSET rapporte que c’est une erreur de La Poste car Gildas ADELIS s’est déjà acquitté de ces frais postaux.

**Dates à retenir** :

 - vendredi 9 juin à 18h : inauguration de la résidence relais « le cheval noir » à Saint-Caradec

 - samedi 10 juin à 11h : inauguration de la salle Horizon à Grâce-Uzel

 - mercredi 14 juin de 14h à 17h : fête des Cap Sports à Plémet

 - mercredi 14 juin à 19h : comité syndical du SIAEP La Motte-Trévé

 - samedi 17 juin à 18h30 à Guerlédan : cérémonie de dénomination des « Halles Hervé Le Lu »

 - mercredi 21 juin à 18h30 : commission personnel

 - vendredi 23 juin à 11h30 : inauguration du parc éolien Le Ménec

 - lundi 26 juin à 18h : Conseil d’Ecole

 - samedi 1er juillet à 11h : inauguration du complexe sportif de Plouguenast Langast

 - jeudi 20 juillet à 20h : Conseil Municipal